REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUPPE-VIOLLES 32110

Séance du 15 décembre 2014 Numéro de délibération: 15122014 25

L'an deux mille quatorze Et le quinze du mois de décembre A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Jean-Pierre ETTORI-DABAT, Maire

Présents: Yves François KRAWCZYK, Joël LAFFITTE, David LACOSTE, Jean-Paul LACOSTE, Caroline VINCENT, Michel DUFAU, Bernard TAILLEFER, Sylvie DAUGA, Marie-José CARRERE

Absents:

Excusé: Thierry BODARD

A été nommée secrétaire :

Sylvie DAUGA

Objet de la délibération :

ADOPTION DES REGLEMENS DES DEUX CIMETIERES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le règlement municipal des deux cimetières de la commune de l'INDREVIOLLES ainsi que le règlement de l'esnace cinéraire. Reçu à la Sous-Préfecture Il demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des règlements, après en avoir délibéré et à 1 unanimit présents :

- Accepte les deux règlements présentés

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois, an que dessus.

Le Maire, Jean-Pierre ETTORI-DABAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 16/12/2014

Publication du: 16/12/2014 Notification du: 16/12/2014



de Condom